#### SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

**PROCÈS-VERBAL,** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 23 novembre 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

#### Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
- M<sup>me</sup> Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
- M<sup>me</sup> Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

#### Sont également présents :

Me Caroline Tremblay, directrice générale

Me Marie-Josée Couture, greffière

Me Josie-Anne Tardif, avocate

M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

#### PROCÈS-VERBAL

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les directives émises par la Santé publique, l'accès est limité. La séance est également webdiffusée. Toute personne présente peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser ses questions via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

#### 2021-445

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

#### Point ajouté :

 Mairie — Don à la Croix-Rouge Canadienne pour les sinistrés des inondations en Colombie-Britannique

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

#### Le trésorier dépose :

- la liste des chèques et dépôts émis du 10 septembre au 11 novembre 2021, pour un montant de 11 766 219,88 \$
- la liste des dépenses par approbateurs du 10 septembre au 11 novembre 2021, pour un montant de 2 355 242,01 \$
- la liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021, pour un montant de 7 411 711,72 \$
- la liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021, pour un montant de 841 661,73 \$
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021, pour un montant de 402 520,22 \$
- la liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2021, pour un montant de 623 499,48 \$

# DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes engagées ou ayant complété la période de probation du 21 septembre au 15 novembre 2021 est déposée.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

#### 2021-446

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé;

#### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

#### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

#### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 OCTOBRE 2021 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 octobre 2021.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 24 NOVEMBRE 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 24 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption la résolution suivante :

AP2021-812 Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Faubourg inc.*, pour la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs pour la saison hivernale 2020–2021 (Dossier 76290)

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PA2021-094 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1404
- RH2021-814 Entente de fin d'emploi intervenue entre une employée et la Ville de Québec
- RH2021-835 Nomination de madame Renée Desormeaux (ID. 004826) à titre de directrice par intérim du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales
- RH2021-833 Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- AJ2021-041 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et La Société québécoise d'information juridique concernant la communication des données des plumitifs des cours municipales et leur diffusion sur le site Internet de SOQUIJ Identification d'un nouveau représentant
- AP2021-661 Approbation des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés pour la saison hivernale 2021–2022 Entente entre la Ville de Québec, Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc., Les Transporteurs en vrac Chauveau–Québec inc., Les Transporteurs en vrac Sainte–Foy inc. et Les Transporteurs en vrac de Montmorency inc., relative à un service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige de la ville et de la fourniture de camions pendant la saison hivernale 2021–2022 (Dossier 76215)
- AP2021-766 Renouvellement de l'entente de services pour l'hébergement des infrastructures technologiques dans un centre de traitement informatique de *Infrastructures technologiques Québec* (Dossier 48096)
- AP2021-795 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements électroniques d'urgence neufs sur des véhicules utilitaires de police (Appel d'offres public 75585)
- AP2021-802 Adjudication d'un contrat pour les services d'agents de sécurité à l'hôtel de ville de Québec (Appel d'offres public 76068)

- AP2021-855 Avis de modification numéro 2 relatif à l'entente contractuelle conjointe du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour le regroupement d'achats de micro—ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques (Dossier 53286)
- AP2021-866 Renouvellement du contrat pour la fourniture d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains Lot 5 (VQ-48468)
- AP2021-869 Adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commandes de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour le contrat de soutien pour les logiciels VmWare (Dossier 74818)
- AP2021-890 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de boîtiers d'alimentation pour feux de déneigement (Appel d'offres public 76357)
- **DE2021-1035** Avenant numéro 13 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
- **DG2021-041** Désignation de membres au sein du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec*
- **DG2021-043** Désignation de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale
- **DG2021-045** Désignation de membres du conseil de la ville au sein du conseil d'administration d'*ExpoCité*
- DG2021-063 Nomination de deux administratrices au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec
- IN2021-022 Approbation de la programmation de travaux no 2 et autorisation de son envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023
- PA2021-164 Approbation du Règlement N° 2021–657 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale N° 915–93 en assujettissant l'implantation d'un conteneur maritime accessoire à un usage de friperie à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone CB–1, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec
- PA2021-165 Approbation du Règlement N° 2021-648 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec
- PA2021-167 Approbation du Règlement N° 2021-656 modifiant le Règlement de construction N° 482-85 en abrogeant les dispositions relatives aux usages prohibés de certaines constructions, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec
- PA2021-168 Approbation du Règlement N° 2021-655 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant un cadre réglementaire concernant l'utilisation des maisons mobiles, des maisons unimodulaires, des roulottes et des véhicules et équipements de transport à certaines fins, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec

- PQ2021-011 Modification du nom du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec Désignation de madame Marie–Josée Asselin, à titre de représentante de la Ville de Québec pour siéger au sein du Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles
- PV2021-018 Renouvellement de l'entente intervenue le 24 juillet 2019 entre la Ville de Québec et La compagnie américaine de fer et métaux inc., relative à la récupération, le transport et la démétalisation des cendres de grille brutes de l'incinérateur de la Ville de Québec Avenant numéro 1 à ladite entente
- RH2021-770 Modification de la résolution CA-2021-0410, relative à la nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266) à titre de directeur de service par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- RH2021-809 Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (F.I.S.A.), relative au versement de la rétroactivité salariale à la suite du renouvellement de la convention collective 2020–2024
- **TM2021-204** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux feux de circulation, R.A.V.Q. 1423
- TM2021-214 Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la circulation des camions et des véhicules-outils, R.A.V.Q. 1424
- RH2021-748 Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec relativement à l'affectation de la réserve de restructuration, R.A.V.Q. 1432

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### **PROPOSITIONS**

#### 2021-448

#### MAIRIE — DON À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LES SINISTRÉS DES INONDATIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la situation d'urgence qui prévaut en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de poser un geste pour supporter les sinistrés;

#### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures verse un don de 1 000 \$ à la Croix-Rouge Canadienne pour venir en aide aux sinistrés des inondations en Colombie-Britannique;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer un virement de 700 \$ du poste budgétaire 02-120-10-995 vers le poste 02-110-10-970;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### MAIRIE — DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) le conseil doit désigner pour une période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU:

DE désigner M. Yannick LeBrasseur, conseiller du district numéro 3, comme maire suppléant pour une période d'un an à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### 2021-450

#### MAIRIE — RECOMMANDATION D'UNE DÉSIGNATION AU SEIN DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (RLRQ, chapitre C-37.02), les affaires de la Communauté métropolitaine sont administrées par un conseil de dix-sept (17) membres;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces membres, huit (8) sont désignés parmi les membres du conseil ordinaire de la Ville de Québec et ceux des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'Agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces huit (8) membres sont désignés par le conseil d'Agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu qu'un membre du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures soit désigné au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

DE recommander au conseil d'Agglomération de Québec de désigner de M. Sylvain Juneau maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures comme membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'à la prochaine élection générale municipale.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-451

#### MAIRIE — RECOMMANDATION D'UNE DÉSIGNATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), le conseil d'administration de la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale) se compose de douze (12) membres désignés par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces membres, neuf (9) sont désignés parmi les membres du conseil ordinaire de la Ville de Québec et ceux des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'Agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu qu'un membre du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures soit désigné au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU:

DE recommander au conseil d'Agglomération de Québec de désigner de M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2 à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures comme membre du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### 2021-452

### MAIRIE — RECOMMANDATION D'UNE NOMINATION À LA COMMISSION D'EXPOCITÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu des Règles de procédure et de régie interne de la commission d'ExpoCité, celle-ci est composée de douze (12) membres ayant droit de vote;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces membres, un provient du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et doit être nommé par le conseil d'Agglomération de Québec pour une durée de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU:

DE recommander au conseil d'Agglomération de Québec de nommer de M. Jean Simard, conseiller du district numéro 2 à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures comme membre de la commission d'ExpoCité.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### 2021-453

### DIRECTION GÉNÉRALE — NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Valérie Matte à titre de Directrice du Service des ressources humaines, à compter du 24 novembre 2021, avec une rémunération établie à la classe salariale 8, échelon 11 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### 2021-454

#### TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

### GREFFE — ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU:

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 joint à la présente;

QUE les séances du conseil aient lieu à 18 h 30, au 200, route de Fossambault ou autrement par l'entremise de tous les autres moyens légaux autorisés conformément aux mesures sanitaires applicables.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-456

### GREFFE — DÉCLARATION DE SATISFACTION À JUGEMENT — VILLE DE QUÉBEC — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le jugement rendu par la Cour d'appel le 14 septembre 2021 dans le dossier 200-09-009871-184 opposant la Ville de Québec aux villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT le versement par la Ville de Québec à la Ville de Saint-Augustinde-Desmaures d'une somme de 24 197 589 \$ incluant le capital, les intérêts, les frais et l'indemnité additionnelle, en date du 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette somme a été déposée dans le compte en fidéicommis de procureurs de la Ville, le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une déclaration de satisfaction à jugement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'autoriser les procureurs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L, à signer, pour et au nom de la Ville, une déclaration de satisfaction à jugement.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-457

### GREFFE — MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. — POURSUITE JUDICIAIRE — TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT la demande en justice de Tetra Tech QI inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

DE ratifier le mandat confié au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et les autres défendeurs relativement à la demande introductive d'instance signifiée par Tetra Tech QI inc. dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec n° 200-17-032831-216;

D'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ du poste budgétaire 02-120-10-995 vers le poste 02-120-10-419;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-458

## GREFFE — MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. — POURSUITE JUDICIAIRE — LA COMPAGNIE DE PARTERRES PORTUGAIS LTÉE

CONSIDÉRANT la demande en justice de La Compagnie de Parterres Portugais Ltée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

DE ratifier le mandat confié au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à la demande introductive d'instance signifiée par La Compagnie de Parterres Portugais Ltée dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec n° 200-17-032969-214;

D'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ du poste budgétaire 02-120-10-995 vers le poste 02-120-10-412;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-459

### GREFFE — TRANSACTION ET QUITTANCE — SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC. — AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame la conseillère du district numéro 5, Chantal Brochu, déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT la demande en justice déposée par SSQ, Société d'assurance inc. contre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à régler hors cour le litige;

CONSIDÉRANT l'offre faite par SSQ, Société d'assurance inc.;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6 ET RÉSOLU :

D'entériner la conclusion d'une entente de règlement hors cour, transaction et quittance entre SSQ, Société d'assurance inc., Les Entreprises P.E.B. Itée et la Ville de Sant-Augustin-de-Desmaures dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 200-22-087174-199;

DE confirmer le paiement d'une somme totale de 3 500 \$ à SSQ, Société d'assurance inc., en guise de règlement complet en capital, intérêts, indemnité additionnelle, frais de justice et taxes, le cas échéant;

D'autoriser les procureurs de la Ville, Tremblay Bois Mignault Lemay, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit règlement hors cour, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet au présent règlement hors cour.

Adoptée à l'unanimité le président et la conseillère du district numéro 5 s'abstenant de voter

### RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE — GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU:

DE procéder à l'embauche de Me Julie Bernier avocate, à titre de Greffière adjointe au Service juridique et du greffe, à compter du 22 novembre 2021, selon les conditions de travail prévues au Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, avec une rémunération établie selon classe salariale 6 des employés cadres et professionnels, échelon 15;

DE nommer Me Julie Bernier à titre d'assistante greffière au sens de l'article 96 de la Loi sur les cités et Villes.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### 2021-461

### TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — TURCOTTE 1989 INC. — ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC — APO-2020-022

CONSIDÉRANT la résolution 2020-245 du 16 juin 2020 pour l'adjudication d'un contrat relatif au service technique pour l'entretien de l'éclairage public, appel d'offres n° APO-2020-022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Turcotte 1989 inc., pour une période de deux (2) ans, conformément à la demande publique de soumissions 1377119, selon les prix unitaires de sa soumission déposée le 15 juin 2020, pour une somme totale estimée à 174 450,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les factures n°s 22247 à 22255 de l'entrepreneur Turcotte 1989 inc., datées du 8 novembre 2021 pour des travaux d'entretien d'éclairage public et les travaux d'entretien des feux de circulation pour un montant total de 27 632,11 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder aux paiements de ces factures;

#### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer un virement budgétaire de 25 500 \$ du poste 02-415-10-411 vers le poste 02-340-10-521;

D'autoriser le paiement des factures n°s 22247 à 22255 de l'entrepreneur Turcotte 1989 inc., datées du 8 novembre 2021 pour des travaux d'entretien d'éclairage public et les travaux d'entretien des feux de circulation pour un montant total de 27 632,11 \$ plus taxes, à partir des postes budgétaires identifiés au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-462

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — GBI EXPERTS-CONSEILS INC. — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2021 — APO 2020-038

CONSIDÉRANT la résolution 2021-075 du 16 février 2021 relative à l'adjudication de contrat à GBI Experts-Conseils inc. pour un contrat de services professionnels

pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021 pour une somme de 178 210,40 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à plus de 99 % en date du 9 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 3 de l'entreprise GBI Experts-Conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n° 3, facture n° 00019786 d'un montant de 30 310,45 \$, plus taxes, à l'entreprise GBI Experts-Conseils inc., pour des services professionnels pour la conception de plans et devis et de surveillance des travaux de réfection de voirie, pavage 2021;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GTP-I-21-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-463

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — FNX INNOV INC. — CONCEPTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE PIERRE-GEORGES-ROY — APO-2021-004

CONSIDÉRANT la résolution 2021-190 du 4 mai 2021 relative à l'adjudication de contrat à FNX Innov inc. pour un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy, n° APO-2021-004 pour une somme de 125 200,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de conception à 39 % en date du 21 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 1 de l'entrepreneur FNX Innov inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 396508 au montant de 48 800,00 \$, plus taxes, à l'entreprise FNX Innov inc., pour un contrat de services professionnels pour la conception des travaux de réfection des infrastructures de la rue Pierre-Georges-Roy.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GTP-I-21-13.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-464

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — INSPECVISION 3D INC. — INSPECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL PAR CAMÉRA TÉLÉVISÉE — APO-2021-012

CONSIDÉRANT la résolution 2021-012 du 8 juin 2021 relative à l'adjudication d'un contrat à InspecVision 3D inc. pour l'inspection des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par caméra télévisée pour une somme de 97 260,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les directives de changement d'un montant total maximum de 25 300,00 \$ plus taxes, détaillées comme suit :

- DC-01: ajout de 2 410 mètres linéaires de conduites pluviales et sanitaires, à la suite de récentes constatations, pour une dépense maximale autorisée de 12 000,00 \$ plus taxes;
- DC-02: inspection des conduites d'égouts dans le secteur du stationnement du Centre Delphis-Marois en prévision des travaux de réfection, pour une dépense maximale autorisée de 2 300,00 \$ plus taxes;
- DC-04 : installations supplémentaires pour reprises en sens inverse, pour une dépense maximale autorisée de 11 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés à 100 %;

CONSIDÉRANT la facture nº 1969 datée du 31 octobre 2021, d'un montant de 82 847,01 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la facture n° 1970 datée du 31 octobre 2021, d'un montant de 4 602,61 \$, plus taxes, représentant la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 10 % du montant du contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures l'entreprise InspecVision 3D inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 1969 au montant de 82 847,01 \$, plus taxes, à l'entreprise InspecVision 3D inc., pour l'inspection des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par caméra télévisée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture n° 1969 soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-410;

D'autoriser le paiement de la facture n° 1970 au montant de 4 602,61 \$ plus taxes, représentant la moitié de la retenue contractuelle, à l'entreprise InspecVision 3D inc., pour l'inspection des réseaux d'égout sanitaire et pluvial par caméra télévisée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture n° 1970 soient puisés sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-465

TRAVAUX PUBLICS — MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures confie, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit

déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-466

### TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATIONS DE CONTRATS RELATIFS AU TRANSPORT DE NEIGE EN VRAC POUR L'HIVER 2021-2022 — APO-2021-026

Monsieur le conseiller du district numéro 1, Eric Fiset, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° APO-2021-026 pour l'adjudication de contrats de transport de neige en vrac pour l'hiver 2021-2022, transmis le 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu dix (10) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE dix (10) soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'adjuger les contrats de transport de neige en vrac pour l'hiver 2021-2022 aux soumissionnaires nommés dans le répertoire ci-dessous, conformément à l'appel d'offres n° APO-2021-026, selon les besoins du Service des travaux publics et les prix unitaires de leur soumission et selon l'ordre suivant dans chaque catégorie :

Lot 1 -	Lot 1 — Catégorie 10 roues		
Rang	Nom	Taux horaire avant taxes	
1	Terrassement Portneuf inc.	90,00 \$	

Lot 2 -	<ul> <li>Catégorie 12 roues</li> </ul>	
Rang	Nom	Taux horaire avant taxes
1	Les Entreprises Raymond Denis 1990 inc.	107,75 \$
2	Terrassement Robitaille inc.	110,00 \$
3	Transport Patrick Gagnon inc.	110,00 \$
4	DMF Excavation inc.	110,00 \$
5	Gestion VIR inc.	110,00 \$
6	Stéphane Dussault	112,50 \$

Lot 3 — Catégorie semi-remorque 2 essieux		
Rang	Nom	Taux horaire avant taxes
1	Les Entreprises Raymond Denis 1990 inc.	116,00 \$
2	Excavation Michel Poulin inc.	118,00 \$
3	Synchro Excavation inc.	120,00 \$

Lot 4 — Catégorie semi-remorque 3 essieux		
Rang	Nom	Taux horaire avant taxes
1	Les Entreprises Raymond Denis 1990 inc.	127,00 \$
2	Transport JP Martel inc.	140,00 \$

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication des contrats soient puisés sur le poste 02-330-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller du district numéro 1 s'abstenant de voter

#### 2021-467

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR DES ACTIVITÉS HIVERNALES SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN POUR L'HIVER 2022 — AVIS-2021-002

CONSIDÉRANT QU'un Appel d'intérêt a été dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (ci-après le « SÉAO ») sous le numéro de référence 1509237 du 12 juillet au 13 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme Glace-Concept-Expertise inc. est la seule ayant déposé une proposition à la suite de cet Appel d'intérêt;

CONSIDÉRANT QU'un Avis d'intention de conclure un contrat pour des services pour activités hivernales sur le lac Saint-Augustin avec Glace-Concept-Expertise inc. a été dûment publié sur le SÉAO sous le numéro de référence 1522702 le 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public indiquant qu'un contrat sera conclu avec Glace-Concept-Expertise inc. a été publié le 7 septembre 2021 dans le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour manifester son intérêt était le 16 septembre 2021 à 16 h;

CONSIDÉRANT QU'aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue à la suite de la publication de l'Avis d'intention;

CONSIDÉRANT QUE lors des séances du conseil du 21 septembre et du 5 octobre 2021 la Ville a reporté sa décision quant à l'octroi de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'analyse de la portée de ce mandat et des différentes options offertes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat de services de gré à gré à Glace-Concept-Expertise inc. pour la gestion des activités hivernales 2022 sur le lac Saint-Augustin, pour un montant total de 265 000,00 \$ plus taxes le tout conformément au sommaire ainsi qu'aux documents joints;

QUE les fonds nécessaires au contrat soient puisés sur le budget d'opération 2022, poste budgétaire 02-713-12-522.

Ont voté pour : Mmes Chantal Brochu, Marie-Josée Tardif, MM. Sylvain Juneau, Eric Fiset, Jean Simard, Yannick LeBrasseur, Martin Maranda, Adoptée à l'unanimité, le président vote

#### SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### 2021-468

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 128, RUE DE LA CARDEUSE — SOMME DES MARGES LATÉRALES — AJOUT D'UN LOGEMENT D'APPOINT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 128, rue de la Cardeuse;

CONSIDÉRANT QU'en date du 24 août 2021, Mme Élise Grenier et M. Éric Pouliot ont déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 3 novembre 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 23 novembre 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 128, rue de la Cardeuse, connu et désigné comme étant le lot 3 056 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'un logement d'appoint de type studio à même le garage privé attaché avec une somme des marges latérales à 4,79 m au lieu d'une valeur égale ou supérieure à 5,0 m comme prescrit par le Règlement de zonage nº 480-85, selon le Plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 3123, daté du 8 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

#### 2021-469

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 4753-F, RUE GABOURY — RÉGULARISATION DE LA MARGE AVANT DE LA RÉSIDENCE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4753-F, rue Gaboury;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 septembre 2021, Mme Élise Benny, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 3 novembre 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 23 novembre 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'autoriser la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 4753-F, rue Gaboury, connu et désigné comme étant le lot 2 811 758 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la marge de recul avant de la résidence unifamiliale isolée construite en 1977 avec une marge de recul à 5,64 m au lieu d'une valeur égale ou supérieure à 6,0 m comme prescrit par le Règlement de zonage nº 480-85, selon le Plan annexé au certificat de localisation par Abdennour Feddag, arpenteur-géomètre, minute 2414, daté du 25 août 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de vote
AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
2021-470
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-669 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-665 SUR LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'i sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le Règlemen n° 2021-669 modifiant le Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicables sur le territoire de la ville.
Le maire présente et dépose le projet de règlement.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
CLÔTURE DE LA SÉANCE
Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 25.